L'examen médical en contexte de dévoilement de violence sexuelle, à quoi sert-il ?





L'examen médical sert à rassurer l'enfant ou l'adolescent et son parent sur son état de santé physique. Il permet d'évaluer l'état de santé global du jeune. Une attention particulière est portée aux parties sexuelles.

À la suite de l'examen, des références peuvent être effectuées auprès de professionnels spécialisés.

Comment préparer l'enfant à l'examen médical?

Avant l'examen médical

Informez votre enfant

Que ce soit à l'avance, la veille ou le jour même, il est important de prévenir votre enfant qu'il viendra à Marie-Vincent pour rencontrer un médecin.

Répondez aux questions de votre enfant

Ceci devrait permettre de diminuer ses craintes par rapport à l'examen médical.



Comment se déroule l'examen médical?

L'examen a lieu à Marie-Vincent. La durée totale de la visite varie entre une et trois heures.

Lors de l'examen, un médecin et une infirmière clinicienne du Centre hospitalier universitaire (CHU) Sainte-Justine ou de l'Hôpital de Montréal pour enfants, font un bilan de santé global de l'enfant. L'examen se fait toujours en tenant compte du consentement de l'enfant et dans le respect de ses besoins.

Le médecin examine et peut, si nécessaire, prendre des photos des organes génitaux externes de votre enfant avec un appareil spécialisé (colposcope). Une attention particulière est accordée à la pudeur de l'enfant qui peut se couvrir sous une couverture lors de cette procédure.

L'examen gynécologique n'est pas comme celui effectué chez les adultes. Aucune injection ou prise de sang ne seront effectuées. Toutefois, d'autres types de prélèvements pourraient être requis. Il n'y a pas de touchers aux organes génitaux ni d'insertion d'appareil médical dans les orifices.

Le parent doit signer le formulaire de consentement aux soins du CHU Sainte-Justine ou de l'Hôpital de Montréal pour enfants et l'autorisation de prise de photographies des parties génitales. (Si la personne qui accompagne l'enfant n'est pas le parent ou le titulaire de l'autorité parentale, il est important qu'elle obtienne les consentements par écrit avant l'examen.)

Lors de l'examen, un dossier sera ouvert pour votre enfant au CHU Sainte-Justine ou à l'Hôpital de Montréal pour enfants.

Après l'examen médical, félicitez votre enfant pour sa collaboration.

Le jour de l'examen médical

- Apportez un jouet (toutou, doudou ou autre) qui pourrait rassurer votre enfant s'il est nerveux.
- Venez accompagnés d'une personne qui pourra s'occuper de votre enfant si une rencontre avec le personnel médical ou l'intervenante psychosociale auprès des parents est nécessaire.
- Prévoyez une collation pour votre enfant.
- Dans la mesure du possible, faites en sorte que votre enfant n'urine pas au moins deux heures avant l'examen.

À ne pas oublier pour l'examen médical

- Carte d'assurance-maladie de l'enfant
- Carnet de santé de l'enfant
- Formulaire de consentement et autorisation de prise de photographies signés par le parent ou le titulaire de l'autorité parentale



Pour nous joindre 514 285-0505

marie-vincent.org